

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 46

Artikel: Le testament d'une vieille fille
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

TROIS MOIS GRATUITS

Les personnes qui prendront un abonnement nouveau pour l'année 1909, 4 fr. 50 seulement ! recevront gratuitement le « Conteur vaudois » durant le 4^{me} trimestre 1908 (soit du 1^{er} octobre au 31 décembre).

ELLES VOTERONT

Nous avons reçu la lettre suivante :

Ce 10 novembre 1908.

Monsieur le rédacteur,

L'une de mes petites-filles est entrée ce matin chez moi en coup de vent : « Grand'maman, me dit-elle, le Grand Conseil a été très chic (c'est ainsi que parlent maintenant les jeunes dames) : il nous permet de voter comme les hommes dans les affaires paroissiales, de participer à l'élection des ministres. » Elle était rouge de bonheur, la chère petite.

— Cela te rend donc bien heureuse, lui ai-je demandé, de pouvoir te mêler de ces choses ?

— Mille fois heureuse, ma bonne grand'maman. Songez donc que le féminisme a enfin fait capituler le canton de Vaud, que nous serons dorénavant les égales de nos maris et de nos frères, dans le domaine ecclésiastique tout d'abord et ensuite, je l'espère bien, dans le domaine politique.

— Ce qui veut dire, si je comprends bien ces grands mots, que tu comptes voter un jour sur toutes les questions ?

— Tout juste, grand'maman.

— Je ne serai plus là, moi, et je ne m'en chagrinerai pas trop. De mon temps, les soucis de la famille, les mille petits tracés du ménage ne nous auraient guère permis de faire de la politique, religieuse ou autre. Mais les femmes d'aujourd'hui ont plus de loisirs ; il est vrai qu'elles ne font plus elles-mêmes ces fatigantes mais belles lessives dont nous étions si fières, qu'elles ne vont plus puiser l'eau à la fontaine, ne charrient plus des douzaines d'arrosoirs pour donner à boire aux jeunes plantons de salade ou de laitues, qu'elles ne taillent plus elles-mêmes leurs robes et leurs chemises, pas plus qu'elles ne filent. Les fabriques, l'électricité, les robinets d'eau et de gaz, et tant d'autres inventions, ont bien simplifié leur besogne.

— Trouvez-vous que cela soit un mal, grand'mère ?

— Un mal, non ; mais je me demande, ma petite, pourquoi, avec tous les allègements que vous ont apportés les découvertes de la science, vous arrivez à peine à consacrer à l'éducation de vos enfants la moitié du temps que nous donnions aux nôtres, pourquoi vous n'êtes trop souvent que des petits paquets de nerfs à qui il faut, chaque année, les villes d'eaux ou les séjours à la montagne ; pourquoi, avec toutes vos leçons de musique, vous ne savez plus chanter

de nos vieilles mélodies, ne fût-ce que pour bercer vos bébés !

— C'est entendu, grand'maman, nous ne sommes que de petites pécores ; mais que dites-vous de cet excellent Grand Conseil qui, solennellement, nous déclare, si imparfaites que vous nous dépeigniez, aptes à faire partie dorénavant des conseils de la nation ? Oh ! je sais que ce qu'il nous accorde n'est qu'un droit bien minime ; mais enfin la citadelle de la toute-puissance et de l'omni-science masculines est entamée ; rien désormais ne comblera la brèche ; elle ira au contraire en s'élargissant, et c'est cela surtout qui me comble d'aise, qui réjouit toutes les femmes modernes !

— La brèche ! hum ! fasse le ciel qu'elle n'entame pas vos modernes cervelles ! Vote donc pour ton ministre, ma chère enfant, puisque cela te fait tant de bien, mais ne te crois pas pour cela d'une essence supérieure à Rosalie, ta bonne, pour qui s'est aussi ouverte la brèche, et si tu te fais accompagner de tes mioches au bureau de vote, ne néglige plus de les moucher.

— Grand'maman, m'a dit cette folle enfant en se sauvant, vous êtes une aïeule XIX^e siècle tout ce qu'il y a de plus chic !

Mes petites-filles ne sont pas XIX^e siècle, elles, ah ! non, mais elles voteront.

GRAND'MÈRE LISE.

LE TESTAMENT D'UNE VIEILLE FILLE

UNE vieille fille d'Ormont-dessous, décédée en 1828, à l'âge de 76 ans, fit des dispositions testamentaires assez curieuses. Un de nos abonnés vient de nous les communiquer, d'après de vieux papiers de famille.

Chacun sait que dans cette vallée de nos Alpes, les fortunes ne sont pas considérables. La défunte possédait pour environ 10,000 fr. en créances, le reste en fonds de terre. Tous ses héritiers, jouissant d'une honnête aisance, elle se décida à leur laisser ses propriétés foncières par égales portions. Ensuite elle légua 2800 fr. à la bourse des pauvres de la bourgeoisie ; puis 5200 fr., en lettres de rente, à diverses personnes plus ou moins pauvres, dont la plupart étaient ses débiteurs.

Peu de jours avant sa mort, elle fit une liasse de plusieurs billets ou petites cédules sous seing-privé qu'elle jeta au feu en disant : « Mes parents n'ont pas besoin de ces bagatelles, j'ai rendu service à de pauvres gens en les leur prêtant ; je leur en rendrai un plus grand encore en empêchant qu'on les leur réclame. »

LA FORCE DE LA PERSUASION

Conte-éclair.

MESSEIERS Voiciski et Kektumoff, les deux professeurs de l'ancienne Académie d'Ouchy, dont les noms reviennent si souvent dans les périodiques scientifiques, discutaient ensemble, après les cours.

Le sujet de leur discussion philosophique était, ce jour-là, la force de la persuasion.

— En vérité, disait M. Kektumoff, il est toujours facile de faire prendre aux auditeurs des lanternes pour des vessies et des becs de canards pour des becs Auer ; cependant la crédulité humaine a des limites et je ne tiens pas pour certain que vous pourriez faire prendre le blanc pour du noir et le noir pour du blanc.

— Au contraire, répond M. Voiciski, je suis certain d'y parvenir sans peine. Ma leçon de physique de demain roule, si j'ose m'exprimer ainsi, sur le prisme. Je me fais fort de prouver à mes élèves que le blanc et le noir sont une seule et même couleur. Votre fils prenant des notes à mon cours, vous n'aurez qu'à lui demander son cahier pour constater la vérité de mes dires. Je parie une bouteille de Grand Marnier, c'est ma liqueur favorite, et me permettrai de la partager avec vous, car vous perdrez infailliblement, cher confrère !

Le lendemain soir, M. Kektumoff trouvait dans les notes de son fils les lignes suivantes :

« Les orographes nous disent que lorsqu'on s'élève sur les plus hautes cimes des Alpes, le ciel, de bleu qu'il était plus près de la plaine, arrive peu à peu à prendre l'apparence du noir absolu. Nous ne pouvons faire autrement que de tirer de cette constatation la conclusion suivante : le noir est un bleu très foncé.

» D'autre part, vous savez tous, que vous ayez ou non braqué vos kodaks sur l'immensité azurée, vous savez tous, dis-je, que le bleu, en photographie, donne du blanc. Or la photographie voit mieux, plus juste et plus loin (je rappelle Röntgen) que vos prunelles. Son témoignage est irréfutable.

» Veuillez donc suivre mon raisonnement. Si l'azur, vu des hautes Alpes paraît noir, si, d'autre part, le bleu nous est révélé comme du blanc par la photographie, il en résulte de toute nécessité que le blanc et le noir ne sont que du bleu, ainsi donc une seule et même couleur. »

M. Kektumoff avait perdu son pari.

OSCAR NAVAL.

« LE PETIT NAVIRE »

UN de nos abonnés de Lausanne nous adresse la lettre que voici :

Mon cher Conteur,

Mais que t'a-t-il donc pris, il y a quelques semaines, lorsque tu fis ta sortie contre les « immobilistes » ? Ce n'est point ton habitude, pourtant, de franchir le seuil du domaine politique ou administratif. Tes lecteurs, du reste, ne te le demandent point, bien au contraire. C'est assez des autres journaux pour cela.

Bref, puisque tu as fait un accroc à tes habitudes, tu me pardonneras d'en profiter. D'ailleurs, je n'abuserais pas.

Je viens de retrouver une coupure d'un journal lausannois de 1898 — de 1898, tu entends bien ? — ayant trait à la « Grande salle » dont tu parlais dans ton article.

La question n'étant pas encore résolue — après plus de dix ans — la coupure que je t'a-